

Plan de transport des composantes d'éoliennes

Le plan de transport est sous la responsabilité du transporteur hors-norme spécialisé qui devra obtenir des permis de transport spéciaux délivrés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et comportant des conditions spécifiques de transport.

Les analyses sont en cours actuellement au MTMD concernant le plan de transport notamment en ce qui concernent l'étude des capacités de charge des ponts et ponceaux situés le long des parcours proposés. Des évaluations de structures par une firme d'ingénierie ont été réalisées à la demande du ministère. Les conditions de circulation devront être approuvées par le MTMD, notamment en ce qui concerne le respect de la répartition des charges et de la limite de vitesse, les conditions d'inspection des structures et les rapports d'état.

Le trajet des composantes proposé au ministère des Transports et de la Mobilité durable et sujet à son approbation est montré sur la carte jointe. Différents parcours sont proposés en fonction du type de composante.

- Pales - 168 unités (65 km) (En mauve sur la carte): Port de Gros-Cacouna, avenue du port, A20 direction ouest, demi-tour sortie 488 (Saint-Alexandre-de-Kamouraska), A20 direction Est, A85, route des Roches, accès au site. Ce parcours permet d'éviter l'empiétement temporaire sur les terres agricoles et les terrains privées et de respecter le rayon de courbures plus large.
- Tours – 336 unités (192 km) (En rose sur la carte): Usine de Marmen de Matane, route 132, route Flavie-Drapeau, jonction A20 à Mont-Joli direction Ouest, route 132 et A20 jusqu'à sortie 514 de Cacouna, route 191, route 291, boulevard industriel, A85, route des Roches, accès au site.
- Autres composantes (37 km) : Port de Gros-Cacouna, avenue du port, route 191, route 291, boulevard industriel, A85, route des Roches, accès au site.

Le transport des composantes d'éoliennes sera réalisé en dehors de la période de dégel soit de juin 2025 à décembre 2025 et de juin 2026 à septembre 2026.

La fréquence anticipée des transports est d'environ 2 éoliennes par semaine et le nombre anticipé de transports par jour est d'environ 4 à 6 voyages.

Le tableau suivant présente le nombre de voyages de prévus en fonction des principales composantes des éoliennes nécessitant du transport hors norme.

Nombre de voyages par composantes

Éléments	Chargement / camion	Voyages ¹	Longueur (m)	Largeur (m)	Masse (t)
Éoliennes (56)					
Pale (3 par éolienne)	1	168	79,9	4,4	35,8
Tours (6 sections par éolienne)	1 section	336	12,3 à 25	4,2 à 4,5	53,5 à 70,5
Nacelle	1	56	18,2	4,2	71
Génératrice (drivetrain)	1	56	7,8	2,9	90,5
Moyeu	1	56	-	-	-

1 - Un voyage = un aller du camion.

Le béton utilisé pour la construction des fondations sera fabriqué directement sur le site par une usine mobile de fabrication de béton de ciment ce qui réduira les besoins de circulation sur les routes locales avoisinantes. La quantité de béton envisagée actuellement varie entre 650 et 800 m³ selon le type de fondation, le nombre de voyages de camions variera entre 4500 et 5600.

Les mesures d'atténuation suivantes sont proposées afin de limiter les impacts possibles du transport sur les infrastructures existantes et la circulation locale.

- Respecter les conditions du MTMD : Transport de jour, limite de vitesse et escorte routière.
- Espacer les départs d'au moins 45 minutes entre chaque transport de composante.
- Pour les pales uniquement, débiter le transport très tôt le matin, lorsque le débit de circulation horaire moyen est très faible, afin de minimiser les impacts sur le trafic.
- Évaluer la possibilité d'utiliser de la pré-signalisation pour informer les usagers de la route.

- Favoriser l'utilisation du réseau routier supérieur (routes nationales et régionales) afin de réduire l'impact sur les routes locales.
 - Distances de transport relativement courtes en raison de la proximité du port de mer.
 - Forte proportion du transport qui sera faite sur le réseau routier supérieur présentant des structures pouvant déjà supporter du transport lourd.
- Choisir les configurations de transport minimisant les ralentissements excessifs sur les structures (pont/ponceaux).
- Réaliser une étude sur l'état des routes avant les travaux, pour avoir un aperçu de l'état des routes municipales. En cas de dommages, la réfection sera assurée par l'initiateur.
- Améliorer et entretenir le réseau de chemins forestiers et le maintenir en bon état durant la durée de vie du projet.